



DÉPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

MAIRIE DE CRÉCY-COUVÉ

Tél. : 02 37 43 68 65

Conseil municipal élu le 15 mars 2026

AVIS DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Destinataires :

Mesdames : Sylvianne DEQUAIRE ; Marie-Claude BRETONNET ; Véronique GEDEIX ; Isabelle BROCHARD LEMOUES ; Marine PONTILLO ; ~~Elisabeth SABARLY~~

Messieurs : Patrick JOUTEAU ; Denis RIOUAL ; Olivier GLAIN ; Benoît MIZANDEAU ; David GUILLOCHEAU

Date	Heure	Lieu
Vendredi 20 mars 2026	<u>19 h 30</u>	Mairie

Ordre du jour : L'installation du conseil municipal, élection du maire et des adjoints, selon le Code général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) articles L2121-10 et L2122-8, al.2

- Avec délibération
- ✚ Sans délibération

Sous la présidence du doyen d'âge :

- Installation du conseil municipal
- Nomination du secrétaire de séance (article L. 2121-15) et de deux assesseurs (article R.44 du Code électoral)
- Election du maire à bulletin secret à la majorité absolue (articles L. 2122-4 et L.2122-7)

Sous la présidence du nouveau maire :

- Détermination du nombre des adjoints (maximum 30 % de l'effectif légal du conseil municipal) (articles 2122-1 ; 2122-2 et 2121-1)
- Election des adjoints au scrutin de liste paritaire, à bulletin secret (article L. 2122-7-2)
- Tableau du conseil municipal (article L2121-1)
- ✚ Lecture et remise de la charte de l'élu local à tous les conseillers municipaux (articles L. 1111-1-1 et L. 2121-7)
- Délégations consenties par le conseil municipal au maire (articles L. 2122-22 et 23)
- ✚ Information sur les indemnités de fonction du maire (article L. 2123-23)
- Fixation des indemnités de fonction aux adjoints (articles L. 2123-20-1 et 2123-24)
- Création des commissions communales (article L 2121-22)

Questions diverses

- ✚ Choix du jour préférentiel de réunion de conseil municipal et de l'horaire

A Crécy-Couvé, le 15 mars 2026

Le Maire sortant

Didier ARNOULT

